

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Etat-Major Particulier

Paris, le 28 NOV. 2012

Réf. : CA1211 148

REÇU LE 29 NOV. 2012

COURRIER ARRIVÉ	
Reçu le :	5 DEC. 2012
COPIE :	
Renvoyée le :	
DESTINATAIRE :	
A :	AUX BT

Monsieur le Président,

copie -
membres du
comité d'honneur

Par lettre en date du 21 novembre dernier, vous avez bien voulu faire part à Monsieur le Président de la République de votre satisfaction quant à la reconnaissance de la date du 19 mars 1962.

En effet, à l'initiative du Parlement, cette loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc a été adoptée le 8 novembre dernier. Elle sera promulguée dès que le Conseil constitutionnel se sera prononcé.

Le Chef de l'Etat m'a confié le soin de vous faire savoir que cette loi, pour laquelle le gouvernement s'en est remis à la sagesse du Parlement, ne doit revêtir aucun caractère polémique. Elle n'aura pas pour effet d'abroger la date du 5 décembre, et elle ne saurait en aucun cas occulter le souvenir des drames survenus au lendemain du cessez-le-feu proclamé le 19 mars 1962.

Enfin, pour des raisons que vous comprendrez, j'ai le regret de vous faire savoir que les contraintes de son agenda ne permettront pas au Président de la République d'accéder à ce stade à votre demande d'audience.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le commissaire en chef de la marine
Bernard ABBO



Monsieur Guy DARMANIN
Président National de la FNACA
37/39 rue des Gâtines
75973 PARIS CEDEX 20